Le Galuchon de Frichemesnil

Bulletin municipal

2019

Sommaire

Le mot du Maire
Dates à retenir
Recensement de la population
L'année 2018 à l'école
Ludisports 76
Accueil, cantine, TAP, TAM
Vacances aux villages
Vie communale
Travaux 2018
Vie communale
Etat-civil 2018
Vœux 2018
Commémoration et souvenirs
Saint Barbe
Vie quotidienne
Club de l'âge d'or
Club de gym
Comité des fêtes
Participation aux associations
Recensement militaire
Ma passion
GEMAPI
Cimetière
Taxe d'habitation
Nos artisans
Renseignements utiles

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

La France traverse actuellement une période difficile avec deux évènements majeurs ; le mouvement des « gilets jaunes », et en cette fin d'année, une tuerie à Strasbourg en relation avec le terrorisme islamiste.
Cette situation aura obligatoirement des retentissements sur la vie de chacun d'entre nous.

Ce bulletin municipal permet de faire le point sur nos réalisations passées, en cours, et nos souhaits pour l'année 2019.
Cette année encore, toute l'Equipe municipale et le personnel se sont investis pour poursuivre notre action de « Bien vivre à Frichemesnil » et satisfaire à l'intérêt général.

Le 26 Mai 2018, nous avons inauguré l'extension de notre école, permettant ainsi la création d'une classe maternelle.
Cet aménagement essentiel permettra de maintenir les effectifs, et donner un enseignement de qualité à nos enfants dès le plus jeune âge.
De plus, dans un souci d'économie d'Energie, et de maîtrise budgétaire, nous avons remplacé pour la troisième année consécutive, les lanternes d'éclairage public par des lanternes à led nouvelle génération.
Ces travaux ont été démarrés dans le Hameau de Cressieuzemare, et se poursuivront au Carrefour Val au Bouvier / route de la Beauce.
Ainsi toute la commune sera équipée de ces lanternes à led à faible consommation.
Ces aménagements nous permettront dans l'avenir d'effectuer à court terme, de réelles économies.

Par ailleurs, l'enfouissement du réseau électrique, ainsi que le réseau télécom, est démarré entre le Centre Bourg et Ormesnil afin de permettre à l'avenir, une meilleure stabilité des réseaux, et une suppression des différents poteaux dans la plaine.
Tous ces travaux sont en partie financés par le Syndicat Départemental d'Energie.

Afin de répondre à la règlementation incendie, la commune a procédé à l'installation d'une citerne supplémentaire à Ormesnil, ainsi qu'un poteau incendie sur la route du Bolhard. Ces travaux ont également bénéficié d'une subvention de l'Etat, et du Département.

Des aménagements de voirie Impasse de l'Eglise, et d'entrées charretière, ont été réalisés pour permettre une meilleure circulation, et protéger les accotements.

Nous avons profité de cette année 2018 pour refaire des travaux d'intérieur dans la Mairie, avec notamment ; la création d'un bloc sanitaire, la peinture des lieux, la vitrification du parquet, ainsi que le remplacement des convecteurs et des fauteuils.

La salle polyvalente a également été vitrifiée afin de préserver le parquet des lieux.

D'autres parts, tous les bâtiments communaux ont subi un démoussage de leur toiture pour préserver celles-ci.

Afin de gérer les emplacements, et l'entretien du cimetière, une gestion informatique des concessions a été mise en place.

A l'occasion de la création de l'intercommunalité Inter Caux Vexin, une demande de la Commune avait été faite auprès des services, afin que les habitants de Frichemesnil, puissent utiliser la déchetterie de Bosc le Hard.
Nous avons obtenu un accord permettant à chacun de bénéficier maintenant de ce service.

Comme on peut le constater, l'année 2018 aura été une année bien remplie.

Pour l'année 2019, nous étudions principalement la possibilité de créer des places de parking et l'éclairage, dans l'enceinte de la Maison du Village.

Lors de ce premier trimestre 2019, le recensement dans la Commune va être réalisé. Nous vous invitons à prendre contact avec la Mairie pour tous renseignements complémentaires.

Toutefois et afin de respecter nos engagements de ne pas augmenter la part communale des impôts, nous adopterons une vigilance toute particulière sur le respect de notre budget.

Je voudrais à cette occasion saluer les bénévoles, qui s'investissent dans nos différentes associations, et qui participent activement, à la qualité de vie dans notre Village.

Toute l'Equipe municipale et moi-même, nous vous présentons nos meilleurs Vœux pour cette nouvelle Année.

Que l'année 2019, vous apporte à chacun et chacune, pour vos familles et vos proches, une année remplie de Santé, Bonheur et Prospérité.

Bien Cordialement
Votre Maire Philippe BLOT

Dates à retenir

Vœux 2019

« Maison du village »

Monsieur Philippe BLOT, Maire, et le Conseil Municipal vous convient à la cérémonie des vœux,
le vendredi 25 Janvier à 19h00,
A l'issue de cette cérémonie, le pot de l'amitié vous sera offert.

Recensement de la population

Du 17 janvier au 16 février 2019

Permanence en mairie les samedis 19 et 26 janvier de 9h à 12h
et le lundi 21 janvier de 9h à 12h et de 14h à 19h

Commémorations et souvenirs

8 mai
11 novembre

Permanence Impôt sur le revenu

Lundi 29 avril 2019

Elections européennes

Dimanche 26 mai 2019

Spectacle de fin d'année de l'école

Vendredi 14 juin 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECENSEMENT
de la population 2019

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur **www.le-recensement-et-moi.fr**

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,9 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- **Pour accéder au questionnaire en ligne,** rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier,** remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Insee & votre commune

RECENSEMENT
de la population

LE RECENSEMENT PAR INTERNET C'EST PLUS PRATIQUE !

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT EN LIGNE : QUE DES AVANTAGES !

Des gains de temps

- Pas de second passage pour récupérer les questionnaires
- Collecte plus rapide, suivie en temps réel

Une organisation efficace

- Moins de papier à gérer et à contrôler
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses faites par internet
- Travail de l'agent recenseur facilité

Une démarche écologique et économique

- Moins de papier utilisé : un recensement moins coûteux...
- ... et plus respectueux de l'environnement

Des résultats de qualité

- Questionnaire guidé, plus facile à compléter
- Confidentialité respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne à part l'Insee

LE RECENSEMENT PAR INTERNET COMMENT ÇA MARCHE ?

1. **L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser**, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.
2. Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « **Accéder au questionnaire en ligne** ».
3. Ils sont guidés **pour répondre au questionnaire.**
4. Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un **accusé de réception**. L'agent recenseur en est informé par SMS.

Insee & votre commune

UNE ORGANISATION EFFICACE ET DES RÉSULTATS DE QUALITÉ

Aucun risque d'oublier des habitants

Par internet, les bulletins individuels sont créés automatiquement pour tous les habitants permanents du logement. Il est ainsi impossible « d'oublier » de remplir un bulletin. De même, il n'y a aucun risque de perte de questionnaires, ils sont directement transmis à l'Insee.

4,9 MILLIONS DE PERSONNES ONT RÉPONDU PAR INTERNET EN 2018

Le recensement en ligne ne donne pas plus de travail de relance que les questionnaires papier

Le nombre de personnes qui promettent de répondre par internet et qui ne le font pas est très faible, de même que le nombre de personnes qui attendent le dernier moment pour répondre. Les réponses par internet sont très nombreuses dès le début de la collecte, ce qui dispense de la seconde visite.

La qualité du recensement est très bonne avec internet

Les questionnaires incomplets sont moins nombreux par internet qu'avec les documents papier. Avec internet, les habitants ne répondent qu'aux questions qui les concernent et bénéficient, si besoin d'une aide en ligne. Ils perdent moins de temps et répondent mieux.

Les outils mis à disposition permettent de suivre efficacement la collecte

Une fois les questionnaires envoyés, les habitants reçoivent un accusé de réception par email. L'agent recenseur en est informé par SMS. Par ailleurs, avec l'application OMER, la commune a accès à de nombreux tableaux de comptage de suivi de la collecte qui lui permettent de connaître les questionnaires collectés par agent recenseur et aident au calcul de sa rémunération.

TOUT LE MONDE RÉPOND PAR INTERNET !

Des personnes de tout âge répondent en ligne

La réponse par internet est plus fréquente chez les personnes de moins de 60 ans, mais environ 40 % des 60-70 ans répondent par internet.

Rural ou urbain : peu de différences pour répondre par internet

Taille de la commune	Taux de réponse par Internet
‹ 1 000 hab.	49 %
1 000 à 5 000 hab.	50 %
5 000 à 10 000 hab.	48 %
10 000 à 50 000 hab.	46 %
› 50 000 hab.	48 %
Ensemble	48 %

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS POUR RASSURER LES HABITANTS

- Le recensement a lieu tous les ans mais toutes les communes ne sont pas concernées chaque année. Les habitants concernés l'année en cours reçoivent **un courrier de leur mairie** pour les prévenir.
- Les agents recenseurs disposent d'**une carte officielle** signée par le maire.
- Le recensement de la population est **gratuit**. Les sites qui réclament de l'argent sont des sites **frauduleux**.
- Les réponses sont **confidentielles**. Elles sont transmises à l'Insee, seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

N° Imprimé : 204

PROPOSER LA RÉPONSE PAR INTERNET, C'EST RENDRE UN MEILLEUR SERVICE AUX HABITANTS

Pour plus d'informations, rendez-vous sur
WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR
ou contactez la direction régionale de l'Insee.

L'année 2018 à l'école

Nous sommes 43 enfants. Beaucoup d'événements ont marqué cette année.

Les brigades de poésie sont venues chaque jour déclamer des poèmes et travailler avec nous.

Nous avons visité le château de Martainville où nous avons pu nous habiller comme au XIXème siècle et voir tous les ustensiles de la maison à l'époque.

Nous sommes allés à Muchedent et faire la grande visite : un conte indiens sous un tipi , la visite du troupeau de bisons, biches....dans un grand camion puis le parcours pédestre au milieu des loups.

Pour Noël nous sommes allés au cinéma Ariel à Mont Saint Aignan voir Bary chien loup.

Et pour clore notre année le Père Noël est venu à l'école nous apporter un cadeau à chacun.

Voici deux Haïkus (petits poèmes japonnais) écrits par les grands :

Herbe fraîche
Grenouille sautant dans la mare
Plouf – éclaboussé

Rosée du matin
Gouttelettes dans l'herbe fraîche
Le printemps est là

Ces Haïkus ont été écrits , à partir de photos, lors d'un défi écriture avec une autre classe par le biais d'une liaison internet.

Nous remercions les parents d'élèves pour leurs actions coopératives (torchons, brioches), les habitants de Frichemesnil pour leur participation et la mairie, sans qui, toutes ces sorties et interventions n'auraient pu avoir lieu.

Ludisports 76

Cette année, il y a 21 inscrits au Ludisports.
Les enfants auront le plaisir de pratiquer le tennis, le tchoukball et le basket.

LUDI SPORTS 76
UN JEU D'ENFANT

Accueil, cantine, TAP, TAM

Point d'accueil
Horaires
Matin : 7h – 8h30
Soir : 17h-19h

Activités de 16h à 17h

Activités du mercredi

Repas de Noël de la cantine

Spectacle de Noël du point d'accueil

Vacances aux villages

Notre Centre a connu en 2018 une belle affluence avec 183 enfants. Pour rappel, il accueille les enfants qui ont 5 à 13 ans dans l'année, et leur permet de s'épanouir socialement et intellectuellement, grâce à ses activités ludiques. Nous regrettons le départ d'Etaimpuis, fidèle commune depuis 1996, car elle a intégré la Com-Com Terroir de Caux qui est dotée de centres de loisirs. Néanmoins, si des enfants d'Etaimpuis veulent s'inscrire en 2019, ils le pourront et prendront le tarif hors communes.

La session de Pâques à Frichemesnil du 30 Avril au 4 Mai 2018, a accueilli 36 enfants, dont 5 de - de 6 ans. Ils se sont divertis sur le thème qui n'était pas facile « **un séjour militaire** » avec Laurine et Anaïs, nos titulaires, Bryan non diplômé et Anne-Lise cantinière. Etaient présents 6 enfants d'Etaimpuis, 8 de Frichemesnil, 5 de Grugny, 12 de La H. B. et 5 hors communes.

Les enfants ont participé à toutes les activités de l'armée : appel et éveil physique le matin, course en forêt, dessins, olympiades, opérations de camouflage, parcours du combattant, équilibre des brancardiers, bataille navale, marche du képi, une veillée le mercredi et un grand jeu le vendredi.

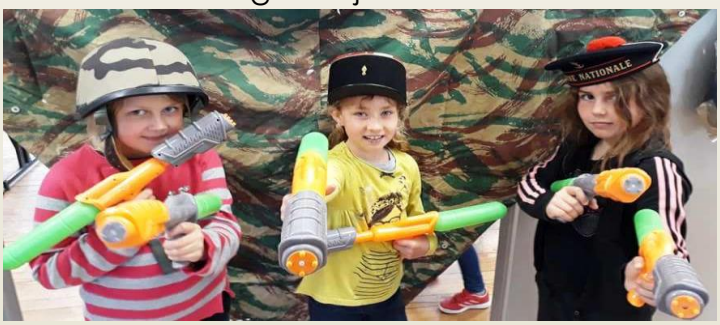

La session de Juillet à Grugny a accueilli 107 enfants du 9 au 27 Juillet 2018, dont 19 de – de 6 ans, sur le thème « **Sam'amuse : prévention et sécurité** ». Ont participé 30 enfants d'Etaimpuis, 11 de Frichemesnil, 33 de Grugny, 20 de La Houssaye Béranger et 13 hors communes.
Damien était entouré d'Emma, Anaïs, Mélanie, Maëva, titulaires BAFA, Floriana, Emma, Tom, Bryan, stagiaires BAFA, Clémence accompagnatrice et Yvette cantinière.

Nous avons fait du catamaran, bubble foot, canoë, paddle, VTT, et escalade à la Varenne.

Le sport est à l'honneur : overboard, échasses, et la superbe victoire de la France au mondial !

De belles sorties ont été faites à la piscine de Montville, au Bocasse, au Parc du Marquenterre, aux Docks Laser, et au cinéma. Des activités très enrichissantes aussi : jeu du code de la route, atelier cuisine et ses risques domestiques, formation aux premiers secours, massages cardiaques, bye bye les microbes, comment sauver les arbres, utilisation des d'extincteurs au CO2 et eau, des cours de secourisme, création de casques de secours, construction de camions de pompiers, tirs à la sarbacane, à l'arc, soirée Kebab, une très belle veillée casino, des nuitées, et des grand jeux en fin de semaine.

Je sais faire les gestes qui sauvent et j'utilise les extincteurs comme les grandes personnes !

C'est magique Marquenterre, il y a de beaux oiseaux sauvages et une magnifique flore.

Voici notre chasse aux déchets puis la formation au tri sélectif par le représentant SMEDAR.

La session de la Toussaint à La Houssaye Béranger a eu lieu du 22 au 26 octobre 2018 et a accueilli 40 enfants, dont 13 de - de 6 ans, sur le thème « **La méthode Montessori !** » : 6 enfants d'Etaimpuis, 6 de Frichemesnil, 9 de Grugny, 17 de La Houssaye Béranger et 2 hors communes. L'équipe était composée de Julie titulaire, Tom et Marie stagiaires, Yvette cantinière et Damien directeur.

Les enfants ont choisi seuls leurs activités quel que soit leur âge. Les thèmes portaient sur le vent d'automne, la musique et le cinéma. De belles créations ont été réalisées, des cerfs volants et avions en papier, des mobiles avec des feuilles mortes, des dessins en fonction des sons entendus, et des jeux en intérieur et extérieur. Les enfants ont participé à la statue musicale sur leurs sons préférés. Vendredi matin, une sortie bus à Rouen a été fort appréciée, destination We Jump et Dock Laser.

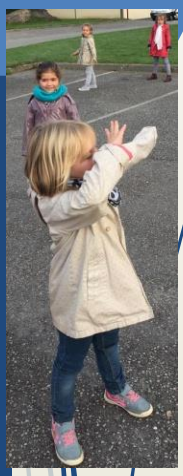

Frichemesnil ouvrira à Pâques du 8 au 12 Avril 2019. Les inscriptions seront diffusées fin Février par vos mairies. Nous vous remercions parents, pour votre fidélité et la confiance que vous nous accordez.

Alfonso LEONIO, Président.

Vie communale

Résultats scolaires

Au collège Jean Delacour (Clères)

Ont obtenu en juin 2018 le brevet des collèges
Mathéo BAILLEUL (mention assez bien)
Léonin BOQUET (mention Bien)
Achille DE RIDDER (mention très bien)
Maïlys ROC
Gauthier SUREST (mention assez bien)

A la faculté de Mont-Saint-Aignan

A obtenu en 2018, une licence Langues Etrangères Appliquées
Marina HILL

Toutes nos félicitations à ces élèves

Ca s'est passé cette année

Officiellement naturalisée depuis le 31 mai 2018, Madame Isabelle Souillard s'est vu remettre son livret d'accueil lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à la Préfecture, en présence de Madame la Sous-Préfète et de Monsieur le Maire.
Madame Isabelle Souillard est arrivée en France en juin 1986 et à Frichemesnil le 1er octobre 2004. Native de Charleroi, en Belgique, elle s'est mariée le 20 juin 2015 avec Frédéric Souillard. De leur union sont nés Mathis et Lilou.

Travaux 2018

Remplacement des éclairages actuels par des leds dans le but de réaliser des économies d'énergie

Installation d'un poteau route du Bolhard et d'une citerne à Ormesnil afin de répondre à la nouvelle réglementation en vigueur

Réparation du préau de l'école

Réaménagement intérieur de la mairie : création d'un bloc sanitaire, peinture, vitrification du parquet, remplacement des convecteurs et des fauteuils

Enfouissement réseau électrique et Télécom afin de garantir une meilleure stabilité des réseaux et de pouvoir supprimer les poteaux dans la plaine

Vie communale

J'emménage :

Première chose à faire

Déclarer vous en mairie : c'est une façon de prendre contact, notamment pour être informé de certains droits, services ou obligations.
Et en plus, c'est une occasion de vous inscrire sur la liste électorale de la commune.
Munissez-vous de votre livret de famille, carte d'identité et d'un justificatif de domicile et présentez-vous au secrétariat de la mairie.

Nouveaux habitants :

- Madame Jehanne AUGÉ et Monsieur Edouard CABOT, 178 route de Clères
- Madame Stéphanie STAHOEGEL et Monsieur Martin LEVIGNEUX, 324 route du Val au Bouvier
- Madame Margot FALKAN dit ROGER et Monsieur Bruno OUINE, 111 route de Cressieuzemare
- Madame Océane LEMONNIER et Monsieur Benjamin DIDIER, 156 impasse du fond des Bois
- Mademoiselle Virginie PASTOR et Monsieur Jean-Claude AKIAN 12 Clos Cordier – impasse de l'église
- Madame Asuka LEMAITRE et Monsieur Jules LEMAITRE, 1010 route de Cressieuzemare

Bienvenue

Etat-civil 2018

Naissances

Salomé CARIOU-BECQUET

Arthur ROC

Léonie BOULAY

Louis TROCHE

Mariages

Sandra GIBEAUX et
Philippe BOUCHENTOUF

Adèle DUFOUR et
Edson HENRIQUES DANTAS PEREIRA

PACS

Aurélie POTIER et
Romain LELEU

Décès

- Serge LECLERC
- Germaine LEVASSEUR née RATEL
- Yves DUFOUR
- Annie AUDIBERT née FIDELIN

Vœux 2018

Commémorations et souvenirs

Sainte Barbe

La Sainte-Barbe, patronne des sapeurs pompiers, est célébrée, chaque année, le 4 décembre.
Cette année 2018, la fête de la Sainte-Barbe des pompiers de Bosc-le-Hard a eu lieu à Frichemesnil.

Cette cérémonie a commencé par une messe à 18 heures en l'église Notre Dame de l'Assomption, célébrée par l'Abbé De Bosschère suivie d'un dépôt de gerbes au monument aux morts.

A 19 heures, Monsieur le Maire, Philippe BLOT, a accueilli les invités à la Maison du Village pour un vin d'honneur offert par la municipalité.

Etaient présents, Monsieur le Député Xavier BATUT, Monsieur Le Maire de Bosc-le-Hard, Philippe VINCENT, le corps des pompiers de Bosc-le-Hard, représenté par Monsieur le Capitaine Fabrice Lagnel.

A l'occasion de cette cérémonie, des distinctions ont été remises.

Monsieur le Maire de Frichemesnil a rappelé dans son discours l'engagement et le dévouement des pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires.

Vie quotidienne

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression… susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Déchetterie de Bosc-le-Hard

Les habitants de Frichemesnil sont désormais invités à se rendre à la déchetterie de Bosc-le-Hard en lieu et place de celle de Montville.
Pour se faire, vous devez être muni de votre carte d'accès. Celle-ci est disponible en mairie.

La déchetterie est ouverte aux usagers selon les horaires suivants :

- En hiver : du 1er novembre au 30 avril

Lundi, mercredi et samedi de 14h à 17h

- En été : du 1er mai au 31 octobre

Lundi, mercredi de 14h à 17h
Vendredi de 14h à 18h
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Club de l'âge d'or

Le 18 octobre 2018, nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouvel adhérent, Monsieur Jean-Bernard GUIMONT.

Le 4 janvier 2018 : Galette des rois

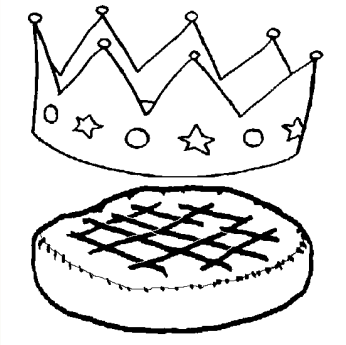

Le 12 avril 2018 : Repas de Pâques

Le 13 juin 2018 : Voyage annuel

Savoir faire Normand

Départ de Frichemesnil à 9 heures pour Saint Wandrille Rançon. Visite guidée à l'Abbaye de Fontennelle. De 15 heures à 17 heures, découverte du Village de la Haye de Routot, visite guidée d'un four à pain.
Les Ifs millénaires estimés à 1500 ans, la nature a creusé leurs troncs ou sont aménagés des chapelles. Ensuite le musée du sabot, une collection de 350 paires de toutes les régions.
Pour cette sortie, Monsieur le Maire et des élus ont accompagnés nos anciens.

Le 28 juin 2018 : Voyage surprise

Direction Muchedent à la découverte des loups, leurs origines et leurs comportements en meute. Ensuite nous avons pris un goûter à Muchedent.

Le 20 décembre 2018 : repas de Noël à La Confiance

Le 7 avril 2019 : un thé dansant est prévu à la salle polyvalente de Frichemesnil

Dans l'attente de vous voir nombreux parmi nous.
Très amicalement.

Jocelyne Chaise, Présidente

Club de gymnastique

Gym douce et tonique,
le mardi de 18h à 19h,
20 adhérents

Zumba adultes,
Le mardi de 19h15 à 20h15,
8 adhérents

Zumba enfants,
le jeudi de 18h à 18h45,
12 adhérents

Le club de gymnastique vous adresse
à toutes et tous ses meilleurs vœux.

Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes remercie toutes les personnes qui ont participé à leurs manifestations.

Une assemblée est prévue début 2019.

Nous vous souhaitons une excellente année 2019, Joie, Bonheur et Santé.

Participation aux associations

Coopérative scolaire	1 482 €
Club de gymnastique	400 €
Club de l'âge d'Or	600 €
AMER	110 €
Amicale Joseph Caulle	200 €
ADMR	300 €
Vacances aux villages	1 863 €

Recensement militaire

De quoi s'agit-il ?

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser :

- Auprès de la mairie de son domicile
- Ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Démarche

Le jeune doit faire la démarche lui-même.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :
Carte nationale d'identité ou passeport valide
Livret de famille

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.
Le jeune titulaire d'une carte d'invalidité à 80% minimum peut demander à être exempté de la JDC en fournissant dès le recensement une photocopie de sa carte.
Le jeune atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante peut également demander à être exempté de la JDC dès le recensement. Un certificat médical lui sera demandé ultérieurement lors de l'examen de sa demande.

Quand se faire recenser ?

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

Effets du recensement

Le recensement permet à l'administration :
de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC), et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.
Attestation de recensement
Délivrance de l'attestation
À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.

En cas de perte ou de vol, une attestation de situation administrative vous sera adressée par le centre du service national de votre domicile.

Après le recensement et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous êtes tenus d'informer votre centre du service national de tout changement de domicile, de situation familiale ou de situation professionnelle vous concernant. Cette obligation ne cesse pas avec la journée défense et citoyenneté (JDC).

Inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, ...)

Pour pouvoir vous inscrire à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) soumis au contrôle de l'autorité publique, vous êtes tenu de présenter :

avant 18 ans : votre attestation de recensement ou votre attestation de situation administrative (en cas de perte ou vol de l'attestation initiale) ou, s'il est en votre possession, un document attestant de votre situation au regard de la journée défense citoyenneté (JDC),
de 18 à 24 ans : un document attestant de votre situation au regard de la journée défense citoyenneté (JDC),
à partir de 25 ans, vous n'avez plus à fournir de justificatif.
Inscription à l'examen du permis de conduire

Pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

avant 17 ans : pas de justificatif à fournir,
de 17 à 24 ans : vous devez présenter un document attestant de votre situation au regard de la journée défense citoyenneté (JDC),
à partir de 25 ans, vous n'avez plus à fournir de justificatif.

En cas d'absence de recensement

Le jeune ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer.
Il ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...) avant l'âge de 25 ans.
Il ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Ma passion

Je m'appelle Mathis MOREL et j'habite le Haut Turpin.
J'ai 11 ans et je suis un passionné de jeu d'échecs.
Cette passion m'est venue lors de ma dernière année de maternelle à l'école primaire de Grugny.
Chaque année était organisé un concours avec d'autres écoles et l'équipe a été sacrée vice – championne d'échecs de l'académie.

Pour être un bon joueur d'échecs, il faut être motivé et passionné. On pense qu'il faut être bon en maths pour être doué à ce jeu, mais non, on peut être bon en maths et mauvais aux échecs.
Ce jeu demande une grande mémoire, de la concentration et de la réflexion, parce que l'on doit toujours calculer plusieurs coups à l'avance. Une partie peut durer 3 à 4 heures.
Aujourd'hui, mon seul regret c'est de ne pas pouvoir continuer à jouer aux échecs dans mon nouvel établissement et c'est fort dommage.
Mon plaisir, actuellement, c'est de jouer en famille ou avec des copains.

Belle réussite dans les échecs…

Grugny. Les écoliers sont devenus vice-champions d'échecs de l'académie. Une belle récompense pour l'enseignante Cathy Delarue.

Pour la seconde fois, les écoliers de Grugny sont vice-champions d'échecs de l'académie. L'école du village compte trois classes. L'enseignante Cathy Delarue a comme projet depuis des années, de commencer l'apprentissage du jeu d'échecs par l'intermédiaire de jeux, danses, musiques dès la grande section de maternelle. Dès le CP, cet apprentissage est relayé par Hubert Paillette, intervenant en jeux d'échecs et président du club de Doudeville. Il est présent durant les temps d'activités périscolaires en fin d'après-midi, mis en place par la municipalité.

Les élèves vice-champions d'échecs de l'académie et leurs encadrants

Du CP au CM2

Cette année encore, une équipe de quatorze enfants, du CP au CM2, s'est constituée pour se qualifier pour la finale. Mercredi 28 mars, dix enfants de l'équipe se sont donc retrouvés avec Cathy Delarue et des parents, à Heuqueville, pour cinq rondes, face à d'autres équipes elles-mêmes qualifiées. L'équipe termine seconde de l'académie, une belle performance récompensée par une coupe et une belle fierté ! « *Bravo à Lilian, Mathys, Mathis, Jason, Mathis B. Jonas, Solène, Hugo, Dorianne, Emmy. Sans oublier Mathéo, Malone, Nathan, Romane qui ont permis la qualification*, se réjouit l'enseignante. *Tous des champions courageux, volontaires et stratèges !* »

Equitation : « une championne de France au village »

*Alors âgée de 10 ans en septembre 2015, Juliette a débuté l'équitation au Poney club « **Ecuries de Nuit** » (Etaimpuis). Essentiellement formée par **Harmelyne Asperti**, elle a commencé la compétition au niveau local en octobre 2017, le temps de choisir sa monture pour construire une nécessaire complicité. Juliette a finalement choisi « **Lilou de Barmainville** », une ponette des Ecuries de Nuit (photo ci-contre).*

La fédération Française d'Equitation (FEE) organisait l'Open de France 2018 (Poneys) du 7 au 15 juillet sur le Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron (Loir et Cher). Cette compétition réunit chaque année les épreuves à Poney, *(concours de saut d'obstacles, dressage, concours complet, pony games, voltige…) Elle est réservée aux cavaliers et aux poneys qui se sont qualifiés au cours de la saison.*

Qualifiée en mai 2018 pour participer à l'Open de France « poney », Juliette Boubèche-Lamisse (Frichemesnil rejoint clara (Bosc-le-Hard), Théo (Fresany-le-Long) et Enola (Tôtes) pour s'inscrire au ***concours de saut d'obstacles « Poney 3 équipe Minime 1 et –excellence ».*** *30 équipes venues des 4 coins du pays se sont inscrites en 2018 dans cette catégorie. Stéphane Le Goff, responsable du 'Poney club Ecuries de Nuit » a coaché notre jeune équipe aisni qu'il l'a lui-même baptisé « Les Futures Elites de Nuit ». Avec un nom pareil, la débâcle aurait été inconvenante ! Alors voilà, la petite escouade a relevé le défi.*

Après deux premières manches sans faute, l'équipe parvient en finale parmi 7 autres.
Finalement, ce matin du 10 juillet 2018, 6 équipes restent à départager. Choisies par l'équipe seine-marine « Juliette et Lilou de Barmainville » réalisent l'ultime épreuve : le « barrage au chronomètre », lequel consiste à départager les équipes en lice par le choix d'un couple unique (cavalier-poney) pour franchir 7 obstacles sélectionnés par le jury sur les 11 du parcours de la finale. Juliette et Lilou de Barmainville l'ont réalisé en 29 secondes et 87 centièmes.

Remise des prix le mardi 10 juillet 2018 - De gauche à droite : Clara, Théo, Stéphane Le Goff (coach), Juliette et Enola.

Juliette et Lilou (photos : Xavier Delestre)

Bravo à toute l'équipe, à leurs moniteurs-trices, au coach, et aux poneys du club, champions de France : Frisia's Snow Scout, Au beau Jour de Nuit, Lilou de Barmainville et Equus Mr Spock !

GEMAPI

La GEMAPI, c'est quoi ?

Le Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), c'est préserver l'eau et les milieux aquatiques de l'ensemble des bassins versants tout en se protégeant contre les crues. En application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin exerce cette nouvelle compétence depuis janvier 2018,

Compétences obligatoires de la GEMAPI

Article L211,7 du Code de l'Environnement

Pourquoi avoir transféré cette compétence aux syndicats de bassins versants et aux syndicats de rivières ?

Parce que plusieurs de ces syndicats œuvrent depuis plus de 20 ans sur nos rivières, avec une réelle expertise du risque. S'appuyer sur ces savoir-faire pour exercer la GEMAPI coulait de source. Afin de concilier gestion des risques et préservation des milieux, vos élus communautaires et vos maires ont donc fait confiance au SYMAC Andelle Crevon, au SMBV Arques, au SMBV Austreberthe et Saffimbec, au SM SAGE Cailly Aubette Robec, au SM du Cailly, au SBV Clères Montville, Au SBV Saane Vienne Scie et au SBV St Martin de Boscherville.

La GEMAPI ça sert à quoi ?

La GEMAPI permet de gérer ces rivières et leurs affluents de leur source jusqu'à leur confluence, favorisant ainsi l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. La GEMAPI permet également de prévenir les inondations sur tout le territoire, protéger les milieux aquatiques et les captages d'eau.
En encourageant une solidarité de bassin, la GEMAPI aide à s'affranchir d'une gestion cours d'eau par cours d'eau et à mieux travailler à l'échelle du bassin versant. Les élus locaux ont donc choisi de fédérer leur énergie en instaurant un mouvement solidaire « amont/aval ».

Comment est financée cette nouvelle compétence ?

Pour financer la prévention des inondations, la protection des milieux aquatiques et la préservation de la qualité de l'eau, les Communautés de Communes ont la possibilité de mettre en place la taxe GEMAPI.
C'est une taxe ; elle entre donc dans la catégorie des recettes fiscales, elle est calculée et recouvrée par les services fiscaux. La taxe GEMAPI est répartie sur les contributions directes locales, soit les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises. Sur le territoire d'inter Caux Vexin, la taxe GEMAPI est prélevée pour être reversée aux syndicats précités.

CIMETIERE

Plan, numérotation :

Le cimetière est délimité en 4 zones (**A,B,C,D**), suivi d'une numérotation par sépulture.

Concessions funéraires arrivées à échéances :

* Contrôle suivant les fiches répertoriées en mairie.

A chaque décès une fiche est renseignée en mairie avec les renseignements suivants : la date, le n° de la concession, le nom du défunt et le nom du concessionnaire, le prix, et la durée. Aujourd'hui, des concessions sont en défaut de cette fiche, **nous invitons les personnes en leur possession de passer en mairie pour une remise à jour.**

* Enregistrement des concessions échues.

Les concessions échues ont été répertoriées et une recherche est en cours. Des relances seront effectuées auprès d'ayants droits. Dans le cadre de ces relances auprès des familles et suivant les retours, la mairie se réserve le droit de mettre en place une procédure pour la reprise de ces concessions. En l'absence de volonté de renouvellement de la part des concessionnaires, et après expiration d'un délai de deux ans, la reprise de la concession par la commune peut intervenir. Le terrain concédé fait retour à la commune. Il n'y a pas d'arrêté à prendre ou de procédures particulières.

Concessions perpétuelles.

* Enregistrement des concessions perpétuelles.

Toutes les concessions ont été recensées et numérotées. Nous effectuons des recherches auprès des familles. Des sépultures sont dans un état de délabrement et il est de notre responsabilité et dans l'intérêt de notre cimetière de pouvoir illustrer une meilleure image de ces concessions.

Tarifs en vigueur à ce jour :

- Pleine terre, 30 ans : 100 euros
- Pleine terre, 50 ans : 150 euros
- Caveau, 30 ans : 200 euros
- Caveau, 50 ans : 300 euros
- Colombarium, 30 ans : 150 euros
- Dispersion des cendres au jardin du Souvenir : 100 euros.
- Droit de superposition : à payer au second décès dans le cas d'une concession deux places, 150 euros.

Taxe d'habitation

Nouveau dégrèvement progressif de la taxe d'habitation

Peuvent bénéficier d'un dégrèvement partiel et sous certaines conditions, les contribuables dont le revenu imposable (ou revenu de référence) de l'année précédente ne dépasse pas un certain plafond, fixé en fonction de la situation de famille
Il est fixé en tenant compte de tous les revenus des membres du foyer fiscal.

Plafonnement selon le revenu puis dégrèvement progressif

Jusqu'à présent, le dégrèvement partiel consiste en un plafonnement de la taxe d'habitation égale à 3,44% du montant du revenu de référence pris en compte, déduction faite d'un abattement de taxe d'habitation variant en fonction de la taille du foyer fiscal. Quand on prend en compte le revenu de référence de plusieurs foyers fiscaux, on totalise naturellement l'ensemble des parts de ces foyers fiscaux. Quand le revenu de référence est inférieur ou égal au montant des abattements, le plafonnement se traduit par une exonération totale de cette cotisation.
À compter de 2018, un nouveau dégrèvement permet à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale et ses dépendances (garage, emplacement de stationnement, remise, cave/cellier…) d'ici 2020. Il est mis en place progressivement sur trois ans (30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020).
A noter : La contribution à l'audiovisuel public (CAP) est exclue de ce dispositif. Par conséquent, les contribuables assujettis à la CAP qui bénéficient de ce nouveau dégrèvement restent redevables de celle-ci. Son montant est forfaitaire (139 € en 2018).

Conditions à remplir pour en bénéficier

Sont concernés l'ensemble des foyers, à la condition :
- qu'ils occupent le local imposé à la taxe d'habitation à titre principal ;
- qu'ils ne soient pas redevables, l'année précédant celle de l'imposition, de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ou de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ;
- que le montant de leur revenu fiscal de référence (RFR) global n'excède pas les limites prévues à l'article 1417-II bis 1 du CGI, soit 27 000 € pour une part, majoré de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, puis de 6 000 € par demi-part supplémentaire (cf. le tableau ci-dessous).

Par ailleurs, de la même façon que pour les exonérations, le dégrèvement est accordé au titre du plafonnement en fonction du revenu :
- dans le cas des parents séparés ayant une garde partagée de leur(s) enfant(s), pour l'appréciation des seuils à retenir pour l'application de ce dispositif, pour un quart de part, la fraction de revenu fiscal de référence est égale à la moitié de la fraction relative à une demi-part, arrondie à l'euro le plus proche.
- les personnes hébergées durablement dans un établissement pour personnes âgées (établissement ou service mentionné au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, ou établissement délivrant des soins de longue durée mentionné au dixième alinéa du 3° de l'article L. 6143-5 du code de la santé publique et comportant un hébergement à des personnes n'ayant pas leur autonomie de vie dont l'état nécessite une surveillance médicale constante et des traitements d'entretien) qui conservent la jouissance de leur ancienne habitation principale bénéficient également de ce dégrèvement pour la cotisation de taxe d'habitation afférente à leur ancien domicile, sous réserve de remplir les conditions précitées. (Ce dispositif reprend des dispositions existantes depuis 2008 et reprises à l'article 1414 B du code général des impôts).

A noter : Il n'y a pas d'exonération ou de dégrèvement spécifique en faveur des étudiants, même boursiers qui sont rattachés au foyer fiscal de leurs parents (pris en compte sur leur déclaration de revenu) et qui sont titulaires d'un bail de location pour un logement qu'ils occupent pour leurs études indépendamment du domicile parental.
Ils peuvent bénéficier d'un allègement, sur réclamation déposée auprès du service des impôts des particuliers dont dépend le logement concerné et accompagnée de la copie du dernier avis d'impôt sur le revenu du ou des parents et de la copie d'un justificatif de scolarité.

Quotient familial	RFR N-1
1 part	27 000 € < RFR =< 28 000 €
1,5 part	35 000 € < RFR =< 36 500 €
2 parts	43 000 € < RFR =< 45 000 €
2,5 parts	49 000 € < RFR =< 51 000 €
3 parts	55 000 € < RFR =< 57 000 €
3,5 parts	61 000 € < RFR =< 63 000 €
4 parts	67 000 € < RFR =< 69 000 €
4,5 parts	73 000 € < RFR =< 75 000 €
5 parts	79 000 € < RFR =< 81 000 €

Seuils d'application du dégrèvement d'office mis en place pour la TH afférente à la résidence principale

Dégrèvement dégressif (art. 1414 C-I-3 du CGI)

Afin d'atténuer les effets de seuil, les foyers dont le RFR se situe entre la limite fixée à l'article 1417-II bis 1 du CGI et celle prévue à l'article 1417-II bis 2 du même code bénéficient d'un dégrèvement dégressif.
Sont ainsi concernés les foyers dont le RFR se situe entre 27 000 € et 28 000 € pour une part, majorés de 8 500 € pour les deux demi-parts suivantes, puis de 6 000 € par demi-part supplémentaire (cf. le tableau ci-dessous). Détermination du revenu fiscal de référence.
Les revenus à retenir pour bénéficier de ce dégrèvement s'entendent de la somme des RFR de l'année des revenus 2017 de l'ensemble des foyers fiscaux des personnes qui déclarent occuper le local à titre d'habitation principale, qu'il s'agisse du (des) redevable(s) en titre ou des cohabitants non redevables de la taxe d'habitation (rattachés), et quel que soit le montant de leurs revenus. Ainsi, en ce qui concerne plus particulièrement les rattachés, contrairement aux autres allègements de taxe d'habitation, leur RFR est pris en compte dans tous les cas, même lorsqu'il est inférieur aux limites fixées à l'article 1417-I du CGI.

Dispositif « vieux parents »

Avec la suppression progressive entre 2008 et 2012 de la demi-part supplémentaire « case E » dont ont bénéficié les parents isolés ayant élevé des enfants désormais majeurs et imposés séparément (veuf, divorcé, séparé) et suite à l'émoi suscité en 2013 par cette décision, un dispositif « vieux parents » a été mis en place.
En effet, de nombreux contribuables aux revenus modestes sont devenus (suite à un changement de situation de famille, à la refonte des mécanismes de l'avantage du quotient familial désormais plafonné, à la réforme des prélèvements sociaux sur les retraites et de l'imposition du supplément familial de traitement « famille nombreuses » jusqu'alors exonérés) redevables des cotisations de taxe d'habitation, redevance audiovisuelle et/ou de taxe foncière.
Ce dispositif prévoyait entre 2014 et 2017 le maintien de ces exonérations et/ou une sortie atténuée et progressive de cet avantage fiscal selon divers profils (sous réserve de conditions de ressources et/ou de cohabitation).
Si les conditions prévues par le dispositif « vieux parents » sont respectées, exonération totale de deux ans à nouveau prolongée ou abattement dégressif de la valeur locative par tiers, le dégrèvement de la cotisation de taxe d'habitation est portée à 100% (ou en totalité ou partiellement pour la taxe foncière – conditions d'âge et de quote-part de propriété pour cette dernière).

Nos artisans

Au souper fin
02.35.33.33.88

Menuiserie LEVIGNEUX
L'Art du sur-mesure
S.A.R.L 06 65 73 00 27

Menuiserie Générale
Charpente

MenuiserieLevigneux@outlook.fr

ALR BATIMENT
COUVERTURE BARDAGE

couverture zinguerie neuf et rénovation

Pose et entretien des fenêtres de toit

Isolation extérieure

Sarking en toiture

Démoussage

Ramonage et pose de conduits d'évacuation des fumées

06 88 00 25 58 - 02 35 75 00 00
525 route du val au bouvier
76690 FRICHEMESNIL

ETP GRENAILLAGE
PRÉPARE ET RÉPARE LES SOLS
www.etp-grenaillage.fr

NOUS CONTACTER
Yanguy AUVRAY : 06.84.00.69.08
Landry LÉGER : 06.81.25.22.59
etpgrenaillage@orange.fr
www.etp-grenaillage.fr

ETP GRENAILLAGE
299, route de la Beauce
76690 Frichemesnil

Dominique EDDE
MARAICHER
Hameau d'Ormesnil
Tél :02.35.33.55.50

ART & PAYSAGE

Aménagements et entretiens de parcs et jardins

77, Impasse du Fond des Bois

76 690 FRICHEMESNIL

Tél : 06.16.50.44.41

Adresse mail : christophe.cumont@gmail.com

ART & PAYSAGE SERVICE

Entretiens de parcs et jardins, crédit d'impôt à 50 %

79, Impasse du Fond des Bois

76 690 FRICHEMESNIL

Tél : 06.16.50.44.41

Adresse mail : christophe.cumont@gmail.com

Renseignements utiles

Votre Maire
Monsieur Philippe BLOT
Reçoit sur rendez-vous le samedi de 10 à 12 heures, à la Mairie.
Permanence des adjoints le jeudi de 17 à 19 heures.

Mairie de Frichemesnil
☎ : 02.35.33.31.75
✉ : mairie.frichemesnil@gmail.com
Ouverture du secrétariat au public
Les lundi et jeudi de 17 heures à 19 heures
Les mardi et vendredi de 9 heures à 12 heures
Secrétaire de Mairie : Elodie GOHÉ

Pour information

Ecole ☎ : 02.35.33.64.25
Salle polyvalente/Point d'accueil ☎ : 02.35.33.65.02
EDF (dépannage) ☎ : 0 810 333 076
Gendarmerie de Montville ☎ : 02.35.33.71.85

Elle assurera une permanence chaque jeudi matin de 08h30 à 12h00 dans les locaux de la brigade de Montville ☎ : 02-32-12-02-32.
Police ☎ : 17
Pompiers ☎ : 18
SAMU ☎ : 15 ou 112 depuis un portable
Renseignements administratifs ☎ : 39 39

Assistantes maternelles agréées :

Géraldine CAMBOUR, 112 impasse de l'église ☎ : 02.35.33.26.84
Odile GROUT, 292 route du chemin des Fées ☎ : 02.35.33.36.99
Colette MONSTIER, 751 route de la Beauce ☎ : 02.35.33.29.56
Sandra MORIN, 235 route du Chemin des Fées ☎ : 02.35.33.81.02
Delphine ROC, 336 route d'Ormesnil ☎ : 02.35.75.49.04

Fédération ADMR de Seine-Maritime

1, rue E. Delaporte
76710 MONTVILLE
☎ : 02.35.93.90.90
Permanence le mercredi de 9 à 12 heures
Contact par téléphone de 9 à 17 heures

CADI (Comité d'aide à domicile intercommunal)

Résidence Saint Jean – 2ème étage
76850 BOSC-LE-HARD
☎ : 02.35.37.12.68

SSIAD Le Cailly (Service de soins infirmiers à domicile)

Appartement n°2 – RPA Saint Jean
Place Saint Jean
76850 BOSC-LE –HARD
☎ : 02.35.33.74.75
✉ : ssiad159@orange.fr

Monsieur le Maire

et toute

l'équipe municipale

vous adressent

leurs meilleurs vœux